

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Herausgeber: Aînés
Band: 8 (1978)
Heft: 2

Artikel: Transports publics et sécurité
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-829293>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 04.05.2025

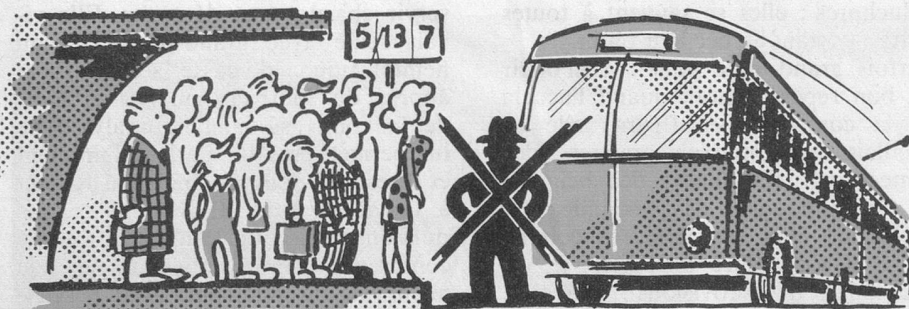
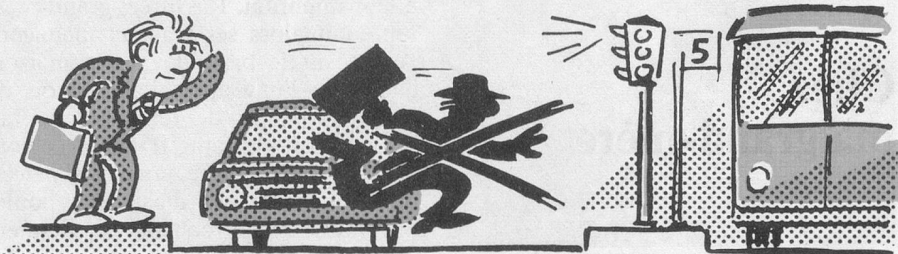
ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Les transports en commun se préoccupent avant tout de la sécurité de leurs passagers et cela déjà aux abords des arrêts. Soyez attentifs aux véhicules de tous genres qui passent devant et derrière vous.

Transports publics et Sécurité

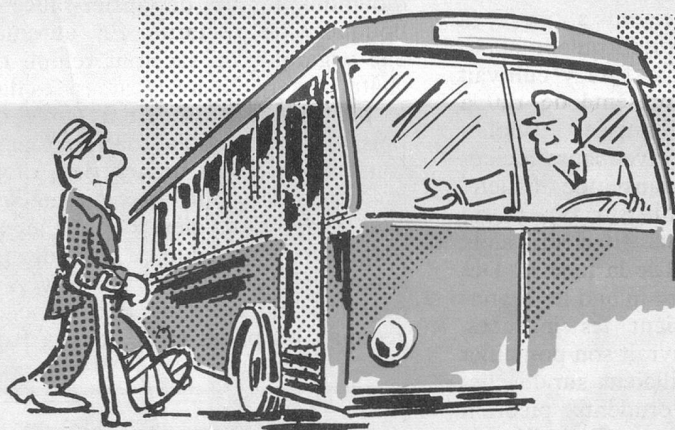
Usagers des bus et des trams !
Même si vous êtes pressés d'atteindre votre bus ou votre tram :
— soyez prudents en traversant la rue
— observez les feux lumineux destinés aux piétons
Mieux vaut manquer votre véhicule que d'être victime d'un accident.

En attendant le bus ou le tram, ne restez pas sur la chaussée, même en cas d'affluence.



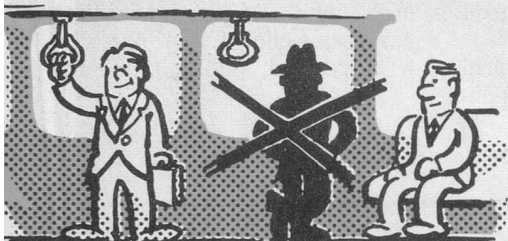
Si vous êtes handicapés, utilisez la porte avant. Le conducteur vous aidera dans la mesure du possible.

Asseyez-vous ou tenez-vous fermement aux barres et poignées de sécurité, car le conducteur peut se trouver dans l'obligation de freiner brusquement.



Après avoir quitté le bus ou le tram :
— soyez aussitôt attentifs au trafic
— traversez la rue derrière le bus ou le tram avec la plus grande prudence et après avoir regardé à gauche et à droite
— utilisez les passages de sécurité et les trottoirs.

dence et après avoir regardé à gauche et à droite
— utilisez les passages de sécurité et les trottoirs.



Editeur : Union des entreprises suisses de transports publics (UST), case postale, 3000 Berne 6.

En collaboration avec le Bureau suisse de prévention des accidents (BPA), case postale 2273, 3001 Berne.

